



Section locale de l'EPLEFPA de Saint-Paul

165, route de Mafate. 97460 SAINT-PAUL

Tél. 0262 45 92 69 / 06 92 30 34 82

Adresse électronique: [snetap.stpaul@laposte.net](mailto:snetap.stpaul@laposte.net)

**Le Secrétaire régional**  
à  
**Monsieur Le Préfet de La Réunion**  
**Préfecture de La Réunion**  
**Place du Barachois**  
**97405 St-Denis Cedex**

**Objet: Organisation de concours de recrutement du Ministère de l'Agriculture pendant l'alerte rouge du 27 février 2007.**

Saint-Paul, le 04 mars 2007.

Monsieur Le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous prier d'accorder attention aux présentes, que nous nous autorisons à rendre publiques.

Alors que l'alerte rouge, annoncée comme probable après le déclenchement de l'alerte orange durant la matinée du mardi 27 février dernier sur l'ensemble des ondes radio de l'île, était décrétée par vous-même et par M. Le Ministre de l'Outre-Mer vers 12h00 pour 15h00, effective à 18h00, le Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de l'Enseignement et de La Recherche) a choisi, sur la foi des informations transmises par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion, de maintenir la tenue de ses concours nationaux de recrutement, dont les épreuves étaient prévues de 16h00 à 21h00 au LEGTA de St-Paul.

Ainsi agissant, le Ministère de l'Agriculture a contraint les candidats à l'impossible dilemme de choisir entre se présenter aux épreuves en violant votre arrêté préfectoral au risque de leur sécurité, et observer ce même arrêté, en étant ainsi privés de se présenter aux épreuves dans une parfaite inégalité de traitement au regard des possibilités offertes aux candidats métropolitains.

Il y avait à notre connaissance quarante-cinq candidats inscrits à ces concours. Neuf seulement de ces candidats ont pu se rendre sur le lieu des épreuves le lundi 26 février, en raison des difficultés de

circulation que l'île a connues après le premier passage de Gamède dimanche 25 février, ce qui constitue selon nous une première discrimination, au plan moral comme dans la réalité des faits, mais sur laquelle cependant nous ne saurions vous interpellier, aucune disposition particulière n'étant prévue par le législateur dans un tel cas, à notre grand regret.

En revanche sur ces neuf candidats, auxquels il convient d'ajouter un dixième candidat ne devant composer que le mardi 27 février, quatre ont été en quelque sorte contraints de violer l'arrêté préfectoral pour venir composer, dans les conditions que l'on peut imaginer, le mardi 27 février. Il leur a été proposé un « confinement », selon l'expression de M. le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, sans vivres plutôt qu'un hébergement pour la nuit du 27 au 28 février au LEGTA de St-Paul. Un d'entre eux a préféré rentrer dans ses foyers après 21h00, au risque de sa sécurité donc.

Notre organisation syndicale considère que le Ministère de l'Agriculture, représenté par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, a enfreint les dispositions que vous-même et que M. le Ministre de l'Outre-Mer avez prises, y compris dans vos interventions publiques, et notamment pour ce qui est de M.Baroin lors des journaux télévisés du soir sur Antenne Réunion et sur RFO. La population réunionnaise ne comprendra pas que les propos de M. le Ministre, ou les décisions que vous avez prises ne s'appliquent pas dans tous les services déconcentrés de l'Etat à La Réunion.

Nous supposons ainsi qu'il eût été facile pour la DAF, en cas de doute, de prendre langue avec vous pour s'assurer de ce qu'il convenait de faire, plutôt que de conduire l'administration centrale à agir au rebours de la lettre comme de l'esprit de vos décisions.

Nous formons le voeu pour le moins d'une meilleure communication entre les service de l'Etat à La Réunion, en vue d'éviter ce que le Journal de l'île nomme justement un « bazar » dans son édition du 03 mars dernier.

Plus gravement, nous considérons que le principe de l'équité républicaine a été transgressé par le Ministère de l'Agriculture, contrairement à ce qui fut le cas pour les concours d'Inspecteurs des douanes (option automobile et option informatique) et pour les concours relevant du Ministère de l'Education nationale, qui ont tous été à notre connaissance ajournés pour le mardi 27 février 2007, après quelques confusions il est vrai pour ceux organisés par le Rectorat de La Réunion.

Nous observons en outre qu'il y a eu de façon inconsidérée mise en danger de la vie d'autrui, d'une part en obligeant les candidats à se déplacer dans un tel contexte, d'autre part en autorisant le retour de l'un d'entre eux en pleine alerte rouge, mardi soir après 21h00, ce qui constitue une attitude pour le moins contradictoire.

Soucieux ainsi de l'univocité et de l'équité avec lesquelles l'autorité de l'Etat doit s'appliquer dans l'ensemble de ses services, nous considérons improbable que certains d'entre eux puissent s'affranchir de l'autorité préfectorale, et nous formons le voeu qu'une réponse appropriée soit donnée aux présentes.

De notre côté, nous informons également M. le Ministre de l'Outre-Mer de la situation.

Nous ne manquerons pas non plus d'interpeller M. le Ministre de l'Agriculture, à qui nous demandons audience ici-même à l'occasion de sa toute prochaine venue à La Réunion.

Assuré de la suite que vous voudrez bien réserver aux présentes, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

**Pour le SNETAP-FSU,  
le Secrétaire régional,**

**Dominique Herrbach**